

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

ARRÊTÉ
du 03 septembre 2025

Le Président de Limoges Métropole

WU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-1 et L. 5211-10.
WU la délibération n°23 du 17 avril 2025 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que M. David DRIEUX assure les fonctions de Directeur des bâtiments communautaires au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à M. David DRIEUX, Directeur des bâtiments communautaires au sein du Pôle proximité et environnement pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des bâtiments communautaires.
- Tout bon de commande y compris sous le logiciel RHODOS, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 55 000 € HT du service grands travaux et maintenance.
- Tout bon de commande y compris sous le logiciel RHODOS, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre compris entre 55 000 € HT et 25 000 € HT du service gestion technique et exploitation.
- Demandes manuelles et décomptes tout dans le cadre des marchés publics de la Direction des bâtiments communautaires.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (certificat de capacité, attestation de travaux) d'un prestataire relevant de la Direction des bâtiments communautaires.
- Avis de conformité après travaux relevant de la Direction des bâtiments communautaires.
- Toute demande de raccordement d'un nouveau site, ou toute demande de travaux sur les réseaux électriques.
- Toute demande de raccordement d'un nouveau site, ou toute demande de travaux sur les réseaux de gaz.
- Toute demande de raccordement ou demande de travaux sur les réseaux de fibre optique.

- Tout document relatif aux autorisations liées aux travaux d'éclairage public.

- Toute responsabilité des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction des bâtiments communautaires.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. David DRIEUX, Directeur et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 30 Septembre 2025



26441.pdf
(.pdf, 322,0 Ko)



TÉLÉCHARGER